

A RETENIR :

1/ Condition de propagation et niveau sonore :

- Un son se propage uniquement dans un **milieu matériel** (Solide, liquide ou gazeux), pas dans le vide.
- Le niveau sonore se mesure en **Décibel**, noté dB avec un sonomètre
- Un son est une **vibration de la matière** qui se transmet de la source (haut-parleur, cordes vocales, etc...) vers le récepteur (Oreille, micro etc..)

2/ Caractéristiques d'un son :

- Un son se caractérise par sa **fréquence** notée f qui se mesure en **Hertz** noté Hz.

Plus un son est grave, plus sa fréquence est petite, plus il est aigu, plus elle est grande.

- L'oreille humaine perçoit les sons dont la fréquence est comprise entre 20Hz et 20.000Hz.

3/ Les dangers des sons, seuil.

- Au-delà de 85 dB, un son est dangereux pour l'oreille.
- Les dommages créés (dégradation de l'audition, acouphène, hyperacousie) peuvent être irréversibles.